

20: +1 copie -
Compt 26.2/9

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :

Branchements Téléphoniques

Séance du 16 Février 1959

59021

Le seize février mil neuf centcinquante neuf à onze heures

M. PERRAUD Pierre, RICHON Roger, DURMONT René, composant la délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

°
°

Pour des raisons de services, il est apparu nécessaire d'installer des appareils téléphoniques au cimetière, au domicile du commandant du centre de secours et à celui de l'Officier en second.

Le montant de chaque branchement est de 31.000 F

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Considérant que pour des raisons de service l'installation d'un téléphone est apparu nécessaire au cimetière ainsi qu'au domicile du commandant du Centre de Secours et au domicile de son adjoint.

Vu la demande de M. le Percepteur

décide d'approuver l'installation de nouveaux postes téléphoniques

- à la conciergerie du cimetière Bd Clémenceau
- au domicile du Commandant du Centre de Secours Incendie
- au domicile de l'Officier en second du Centre de Secours Incendie

dit que la dépense sera mandatée :

- en ce qui concerne la conciergerie du cimetière : ch VIII, art. 1 du B. P. " Entretien et clôture du cimetière et de ses dépendances "
- en ce qui concerne les officiers des sapeurs pompiers : ch VI art. 1 du B. P. " Acquisition et entretien du matériel de défense contre l'incendie".

POUR EXTRAIT COMPOSER

Le Président de la Délégation Spéciale,



[Handwritten signature]